

France 2030 – VOLET TRANSITION ECOLOGIQUE

La transition écologique doit être accélérée par le soutien aux projets de recyclage et de transition vers des modèles circulaires, ainsi qu'à la poursuite de la décarbonation de l'industrie.

AAP Matériaux durables, économie circulaire (entreprises et organismes de recherche) : soutien à des nouveaux produits, techniques ou services permettant le recyclage ou la transition vers un modèle circulaire, **jusqu'au 30 juin 2023**.

AAP Recyclage des plastiques, composites et élastomères (entreprises, associations, organismes de recherche) : soutien à l'investissement pour l'industrialisation de capacités pour le recyclage, du tri jusqu'à l'incorporation de matière recyclée dans la production, **jusqu'au 30 juin 2023**.

AAP Industrie Bas-Carbone (IBAC) (à destination des PME) : soutien à des projets de R&D, des méthodes innovantes ou des solutions industrielles pour la décarbonation de l'industrie, **jusqu'au 16 octobre 2023**.

AAP Démonstrateurs bas-carbone (DEMIBAC) : soutien à des projets de R&D, des méthodes innovantes ou des solutions industrielles permettant la décarbonation de l'industrie, **jusqu'au 16 octobre 2023**.

AAP Métaux critiques : soutien à la réduction de la dépendance aux approvisionnement extra-européens de métaux critiques dans les filières stratégiques, **jusqu'au 30 janvier 2024**.

France 2030 – VOLET TRANSITION ENERGETIQUE

Quatre secteurs stratégiques sont identifiés par France 2030 : les énergies renouvelables, le photovoltaïque, l'éolien flottant et le développement des écosystèmes hydrogène.

AAP stations de recharge électrique (à destination des collectivités et opérateurs) : soutien à l'investissement des collectivités et opérateurs dans les bornes publiques de recharge haute puissance, pour un minimum de 30 points de recharge, **jusqu'à fin 2023**.

AAP Investissement dans l'offre industrielle d'énergies renouvelables (à destination des entreprises, organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur) : soutien aux projets contribuant à la structuration d'une filière française d'excellence de l'imagerie médicale, **jusqu'en mars 2024**.

DEMO-TASE : soutien au développement de briques technologiques et démonstrateurs pour les systèmes énergétiques (photovoltaïque, éolien flottant et les réseaux énergétiques) **jusqu'au 15 septembre 2023**.

Cette liste n'étant pas exhaustive, les porteurs de projets peuvent bénéficier d'autres subventions et prêts afin de financer leurs études, le lancement ou le développement de leurs projets d'innovation ou leur transformation à l'international.

*Doté de 54 milliards d'euros, le **plan d'investissement France 2030** accompagne les secteurs économiques stratégiques à haut potentiel dans leurs projets majeurs d'innovation. La moitié de ces dépenses sera fléchée vers les acteurs économiques « émergents » et à des projets contribuant à la transition écologique et énergétique.*

France 2030 se compose d'un volet national - décomposé en appels à projets – et d'un volet régional co-piloté par l'Etat et la région Normandie. L'ensemble des dispositifs est en ligne : <https://www.gouvernement.fr/france-2030/appels-a-candidatures> (volet national) et sur <https://innov-avenir.normandie.fr/> (volet régional).

Pour toute question ou accompagnement, Aurélien DIOUF, sous-préfet référent France 2030 en Seine-Maritime, est à votre disposition à l'adresse suivante : pref-france-2030@seine-maritime.gouv.fr

France 2030 – VOILET AGRICOLE ET ALIMENTATION

France 2030 soutient les projets d'innovation agricole ou alimentaire en lien avec l'identification et le développement des nouvelles protéines végétales, les pratiques low-tech et agroécologiques, l'automatisation des process et l'émergence d'écosystèmes territoriaux.

AAP Développement et diversification des protéines végétales (à destination des entreprises et/ou organismes de recherche) : soutien à des projets de moyen-terme (3-5 ans), dont une partie consiste en des études pour la meilleure connaissance des sources innovantes de protéines à destination de l'alimentation (exemple : valorisation d'algues, de co-produits issus de plantes), et leur potentiel de transformation alimentaire, **jusqu'au 9 mai 2023**.

AMI Troisième révolution agricole – volet fruits et légumes : identification de matériels, solutions et équipements innovants pour préserver les ressources naturelles, dont l'eau, s'adapter aux changements climatiques ou énergétiques. L'acquisition des matériels identifiés dans cet AMI fera l'objet d'un soutien financier par la suite. **Ouvert jusqu'au 12 mai 2023**, d'autres volets agricoles seront ensuite concernés.

AMI Démonstrateurs territoriaux agricoles (à destination de consortiums réunissant collectivités, acteurs du monde agricole, entreprises, etc) : accompagner les territoires dans la transformation de leurs systèmes de production agricole et alimentaire pour répondre aux enjeux des transitions à venir, **jusqu'au 5 juin 2023**.

AAP Innover pour réussir les transitions agroécologique et alimentaire : vise les projets de recherche, développement et innovation liés à l'une des thématiques suivantes : Innover pour réussir la transition agroécologique ou répondre aux besoins alimentaires de demain, **jusqu'au 13 juin 2023**.

AAP Financement des préséries d'innovations technologiques : financement de préséries industrielles de machines fixes ou mobiles intégrant des technologies numériques, permettant d'adapter les prototypes à une variété de conditions climatiques, de systèmes de culture ou d'élevage, ou d'itinéraires techniques, **jusqu'au 26 septembre 2023**.

AMI Intrants Dépendance russe, biélorusse ou ukrainienne : soutien aux projets d'investissement ou de mise à l'œuvre à l'échelle industrielle afin de moderniser et augmenter les capacités de production d'intrants, de produits chimiques, ou de produits de substitution à ceux dont l'approvisionnement est rendu complexe par la situation géopolitique actuelle, **jusqu'au 31 décembre 2023**.

Cette liste n'étant pas exhaustive, les porteurs de projets peuvent bénéficier d'autres subventions et prêts afin de financer leurs études, le lancement ou le développement de leurs projets d'innovation ou leur transformation à l'international.

*Doté de 54 milliards d'euros, le **plan d'investissement France 2030** accompagne les secteurs économiques stratégiques à haut potentiel dans leurs projets majeurs d'innovation. La moitié de ces dépenses sera fléchée vers les acteurs économiques « émergents » et à des projets contribuant à la transition écologique et énergétique.*

France 2030 se compose d'un volet national - décomposé en appels à projets – et d'un volet régional co-piloté par l'Etat et la région Normandie. L'ensemble des dispositifs est en ligne : <https://www.gouvernement.fr/france-2030/appels-a-candidatures> (volet national) et sur <https://innov-avenir.normandie.fr/> (volet régional).

Pour toute question ou accompagnement, Aurélien DIOUF, sous-préfet référent France 2030 en Seine-Maritime, est à votre disposition à l'adresse suivante : pref-france-2030@seine-maritime.gouv.fr



France 2030 – VOLET SYLVICOLE ET FORESTIER

France 2030 soutient la structuration de l'ensemble de la filière bois, sa transition énergétique et écologique ainsi que le renouvellement forestier.

Innovation dans la construction bois, biosourcés ou géosourcés (à destination des entreprises et/ou organismes de recherche) : soutien à l'émergence ou la consolidation des filières bois, matériaux biosourcés ou géosourcés ayant recours à des matériaux innovants ou des solutions génériques exploitables par l'ensemble des acteurs des filières, **jusqu'au 30 avril 2023**.

AAP Industrialisation de produits et systèmes constructifs bois ou autres biosourcés : soutien aux projets de solutions de production de gros œuvre ou second œuvre dans le bâtiment, de préfabrication/assemblage d'éléments constructifs en bois ou autres matériaux biosourcés, **jusqu'au 15 mai 2023**.

AAP Renouvellement forestier (pour les propriétaires privés, publics et associations syndicales autorisés ou libres) : soutien aux travaux d'amélioration, d'enrichissement ou de renouvellement des peuplements forestiers, afin de renforcer la résilience des écosystèmes forestiers. Est aussi concernée la reconstitution de peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques et biotiques, **jusqu'au 31 mai 2023**.

AMI Exploitation forestière et Sylviculture Performantes et Résilientes (à destination des personnes morales privées ou publiques, hors Etat) : vise la structuration et la meilleure performance de l'exploitation via un Volet 1 soutenant les démarches collectives innovantes et un Volet 2 soutenant les entreprises réalisant des travaux forestiers pour investir dans des équipements performants et respectueux des sols, limitant la pénibilité et les risques d'accidents, **jusqu'au 8 septembre 2023**.

AAP Biomasse Chaleur pour l'Industrie du Bois : Cet appel à projets est réservé aux projets biomasse supérieurs à 4 000 MWh/an visant à alimenter en chaleur des industries du bois manufacturières. Il vise la production de chaleur renouvelable à partir de co-produits de l'industrie du bois pour répondre à l'enjeu de transition énergétique, **jusqu'au 20 septembre 2023**.

Cette liste n'étant pas exhaustive, les porteurs de projets peuvent bénéficier d'autres subventions et prêts afin de financer leurs études, le lancement ou le développement de leurs projets d'innovation ou leur transformation à l'international.

*Doté de 54 milliards d'euros, le **plan d'investissement France 2030** accompagne les secteurs économiques stratégiques à haut potentiel dans leurs projets majeurs d'innovation. La moitié de ces dépenses sera fléchée vers les acteurs économiques « émergents » et à des projets contribuant à la transition écologique et énergétique.*

France 2030 se compose d'un volet national - décomposé en appels à projets – et d'un volet régional co-piloté par l'Etat et la région Normandie. L'ensemble des dispositifs est en ligne : <https://www.gouvernement.fr/france-2030/appels-a-candidatures> (volet national) et sur <https://innov-avenir.normandie.fr/> (volet régional).

Pour toute question ou accompagnement, Aurélien DIOUF, sous-préfet référent France 2030 en Seine-Maritime, est à votre disposition à l'adresse suivante : pref-france-2030@seine-maritime.gouv.fr

France 2030 – VOLET SANTE

France 2030 soutient la constitution de filières d'excellence en santé en France. Il est également prévu la constitution de structures d'expérimentation associant les professionnels au sein des lieux de santé.

AAP Innovation en biothérapie (à destination des entreprises, organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur) : soutien à des projets accélérant le transfert technologie et l'innovation dans le secteur de la biothérapie, **jusqu'en novembre 2023.**

AAP Innovation en imagerie médicale (à destination des entreprises, organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur) : soutien aux projets contribuant à la structuration d'une filière française d'excellence de l'imagerie médicale, **jusqu'en mars 2024.**

AAP Création de tiers-lieux de santé (à destination des entreprises et organismes de recherche) : accompagner la création de tiers-lieux associant les professionnels pour tester de nouveaux services numériques en santé, déployer des solutions innovantes, **jusqu'en 2024 avec une relève en mai 2023.**

France 2030 – VOLET CULTURE

France 2030 soutient les secteurs culturels dans leur transition écologique, la numérisation du patrimoine et des expériences de spectacle ou encore les systèmes de réservation et de billetterie souverains.

AAP Alternatives vertes (à destination des entreprises, associations, établissements publics ou privés, administrations, collectivités, syndicats, etc) : soutien à la conversion écologique du secteur culturel, par le financement de formation continue, d'outils de mesure de référence pour une stratégie de réduction de l'empreinte carbone et l'émergence de solutions vertes innovantes et répliquables pour la transformation écologique des secteurs culturels, **jusqu'en décembre 2024.**

AAP Infrastructures ouvertes et pérennes de réservation et de paiement : soutien aux transformations et à l'émergence de nouvelles solutions de billetterie souveraine, de taille critique et interopérables permettant notamment de préserver les marges des entreprises et institutions culturelles, **jusqu'au 31 décembre 2025.**

AAP Expérience augmentée du spectacle vivant / Numérisation du patrimoine et de l'architecture : soutien aux nouvelles offres culturelles et artistiques fondées sur les innovations numériques pour le spectacle vivant, le patrimoine et l'architecture, **jusqu'au 31 décembre 2025.**

Cette liste n'étant pas exhaustive, les porteurs de projets peuvent bénéficier d'autres subventions et prêts afin de financer leurs études, le lancement ou le développement de leurs projets d'innovation ou leur transformation à l'international.

*Doté de 54 milliards d'euros, le **plan d'investissement France 2030** accompagne les secteurs économiques stratégiques à haut potentiel dans leurs projets majeurs d'innovation. La moitié de ces dépenses sera fléchée vers les acteurs économiques « émergents » et à des projets contribuant à la transition écologique et énergétique.*

France 2030 se compose d'un volet national - décomposé en appels à projets – et d'un volet régional co-piloté par l'Etat et la région Normandie. L'ensemble des dispositifs est en ligne : <https://www.gouvernement.fr/france-2030/appels-a-candidatures> (volet national) et sur <https://innov-avenir.normandie.fr/> (volet régional).

Pour toute question ou accompagnement, Aurélien DIOUF, sous-préfet référent France 2030 en Seine-Maritime, est à votre disposition à l'adresse suivante : pref-france-2030@seine-maritime.gouv.fr

France 2030 – VOLET AEROSPATIAL

France 2030 soutient la réalisation de mini et micro-lanceurs, le développement et des constellations de satellites et l'émergence de nouvelles applications des activités spatiales.

Développement de systèmes pour la surveillance de l'environnement orbital : soutien aux projets de services de surveillance de l'environnement spatial (SSA) au soutien des opérations et activités spatiales, **jusqu'à épuisement des fonds.**

Développement de systèmes pour les services en orbite : soutien aux projets permettant d'accroître la maturité des technologies nécessaires aux systèmes de services en orbite, **jusqu'au 24 mai 2023.**

Développement et industrialisation de constellations de satellites et de leurs technologies habilitantes : soutien aux projets de tests ou d'industrialisation des segments sol et vol de constellations de satellites et de leurs technologies habilitantes, **jusqu'au 12 septembre 2023.**

Développement de mini et micro-lanceurs : soutien aux démonstrateurs pour le perfectionnement des systèmes de lancement et de leurs composants, ainsi que leurs conditions d'industrialisation, **jusqu'en janvier 2024 .**

France 2030 – VOLET AUTOMOBILE

Produire les véhicules routiers de demain et leurs composants : soutien aux investissements productifs de la filière automobile pour maîtriser la conception des véhicules électriques de demain, **jusqu'au 15 mai 2023.**

France 2030 – VOLET AERONAUTIQUE

France 2030 soutient la constitution d'une filière de création et de production de carburants aéronautiques durables. L'ensemble de la filière sera par ailleurs accompagné par un guichet unique.

AAP Développement de carburants aéronautiques durables : réouverture à venir

AAP « CORAC PME » soutiens aux PME du secteur aéronautique : ouverture à venir

Cette liste n'étant pas exhaustive, les porteurs de projets peuvent bénéficier d'autres subventions et prêts afin de financer leurs études, le lancement ou le développement de leurs projets d'innovation ou leur transformation à l'international.

*Doté de 54 milliards d'euros, le **plan d'investissement France 2030** accompagne les secteurs économiques stratégiques à haut potentiel dans leurs projets majeurs d'innovation. La moitié de ces dépenses sera fléchée vers les acteurs économiques « émergents » et à des projets contribuant à la transition écologique et énergétique.*

France 2030 se compose d'un volet national - décomposé en appels à projets – et d'un volet régional co-piloté par l'Etat et la région Normandie. L'ensemble des dispositifs est en ligne : <https://www.gouvernement.fr/france-2030/appels-a-candidatures> (volet national) et sur <https://innov-avenir.normandie.fr/> (volet régional).

Pour toute question ou accompagnement, Aurélien DIOUF, sous-préfet référent France 2030 en Seine-Maritime, est à votre disposition à l'adresse suivante : pref-france-2030@seine-maritime.gouv.fr

France 2030 – SOUTIEN A L'INNOVATION ET A SON INDUSTRIALISATION

L'innovation est au cœur du plan France 2030. Peuvent être accompagnés les projets de démonstrateurs, les expérimentations mais aussi l'industrialisation de procédés et solutions innovants dans les secteurs stratégiques identifiés.

I-démo (entreprise, ou consortium réunissant a minima une entreprise) soutien aux projets démonstrateurs pour le développement sur les marchés porteurs : numérique, spatial, matériaux, décarbonation, énergie, hydrogène, ville durable, mobilités, nucléaire, etc d'un minimum de 4M€, **jusqu'au 20 juin 2023**.

Première usine : soutien à l'implantation de sites pilotes ou de production de produits innovants dans les secteurs stratégiques des technologies numériques, de l'électronique, de la robotique, de la santé, des transports, des matériaux durables, de l'économie circulaire ou de l'énergie : **jusqu'en 2024 pour la santé, jusqu'en 2026 pour le reste**.

Bourse French Tech / French Tech Emergence : subvention jusqu'à 30000€, pour financer les projets d'innovation, ou jusqu'à 90000€ pour les projets à fort contenu technologique (deeptech).

AMI Compétences et métiers d'avenir : soutien aux initiatives répondant aux besoins en compétences nouvelles des entreprises dans les secteurs stratégiques, sur le volet des diagnostics en besoin de compétence ou formation et sur les initiatives et projets à conduire pour répondre à ces besoins, **jusqu'en 2025**.

Prêt innovation : prêt jusqu'à 5 000 000€ pour financer le lancement industriel et commercial d'une innovation.

Concours d'innovation iNov (start-up ou PME) projets de R&D ou d'innovation sur les marchés du numérique, de la santé, des mobilités, de la durabilité des villes ou des bâtiments, des milieux naturels ou de l'énergie, **concours ouvert périodiquement chaque année**.

L'opérateur BPI France opère par ailleurs des dispositifs de subvention à l'innovation, de prêts ou de prise de participation pour accompagner les entreprises dans leur développement. Ces aides guichets abondées par France 2030 se retrouvent sur le site dédié au plan d'investissement France 2030.

*Doté de 54 milliards d'euros, le **plan d'investissement France 2030** accompagne les secteurs économiques stratégiques à haut potentiel dans leurs projets majeurs d'innovation. La moitié de ces dépenses sera fléchée vers les acteurs économiques « émergents » et à des projets contribuant à la transition écologique et énergétique.*

France 2030 se compose d'un volet national - décomposé en appels à projets – et d'un volet régional co-piloté par l'Etat et la région Normandie. L'ensemble des dispositifs est en ligne : <https://www.gouvernement.fr/france-2030/appels-a-candidatures> (volet national) et sur <https://innov-avenir.normandie.fr/> (volet régional).

Pour toute question ou accompagnement, Aurélien DIQUF, sous-préfet référent France 2030 en Seine-Maritime, est à votre disposition à l'adresse suivante : pref-france-2030@seine-maritime.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



France 2030 – VOLET REGIONAL

L'Etat et la Région Normandie ont constitué une enveloppe d'investissement régionale afin d'accompagner spécifiquement les projets d'innovation structurants pour la région normande et ses filières économiques. Le volet régional est disponible jusqu'à épuisement des fonds.

I-démo régionalisé (entreprise, ou consortium réunissant a minima une entreprise) soutien aux projets démonstrateurs pour le développement sur les marchés porteurs, d'un montant compris entre 1M et 4M€.

Innov'Avenir Entreprises (pour les PME et ETI) : soutien aux projets de R&D ou d'innovation pour stimuler la croissance et la compétitivité des entreprises normandes, d'un montant minimum de 150 000€.

Innov'Avenir Filières (pour les entreprises cheffes de file ou des structures fédératives (fédération professionnelle, GIE, cluster, etc) : accompagnement des projets permettant la structuration ou le renforcement d'une filière stratégie régionale ou à certaines entreprises de ces filières, pour un montant minimum de 500 000€.

Projets de formation professionnelle (pour les consortiums associant des organismes de formation, des entreprises et/ou des filières) : soutien aux nouvelles offres innovantes de formations ou d'accompagnement, ou à des évolutions significatives d'offres existantes, d'un montant minimum de 400 000€.

Les porteurs de projets peuvent également bénéficier d'autres subventions et prêts afin de financer leurs études, le lancement ou le développement de leurs projets d'innovation ou leur transformation à l'international.

*Doté de 54 milliards d'euros, le **plan d'investissement France 2030** accompagne les secteurs économiques stratégiques à haut potentiel dans leurs projets majeurs d'innovation. La moitié de ces dépenses sera fléchée vers les acteurs économiques « émergents » et à des projets contribuant à la transition écologique et énergétique.*

France 2030 se compose d'un volet national - décomposé en appels à projets – et d'un volet régional co-piloté par l'Etat et la région Normandie. L'ensemble des dispositifs est en ligne : <https://www.gouvernement.fr/france-2030/appels-a-candidatures> (volet national) et sur <https://innov-avenir.normandie.fr/> (volet régional).

Pour toute question ou accompagnement, Aurélien DIOUF, sous-préfet référent France 2030 en Seine-Maritime, est à votre disposition à l'adresse suivante : pref-france-2030@seine-maritime.gouv.fr